

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DEL_2024_08_09

Nombre de membres du Conseil municipal	15
-	-
Conseillers municipaux en fonction	15
-	-
Quorum	8
-	-
Conseillers municipaux présents	12

Séance du : Vendredi 15 novembre 2024 - 19h30

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric PERRIN, Maire-/

Présents : Frédéric PERRIN, Maire - Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe au Maire – Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint au Maire – Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint au Maire - Christine MORO, 4^{ème} Adjointe au Maire – Pascal BARADEL, Conseiller Municipal délégué – Audrey DIDIERJEAN, Conseillère Municipale – Sylvie FISCHER RUBIELLA, Conseillère Municipale – Marion CLAUDEPIERRE, Conseillère Municipale - Martial MICLO, Conseiller Municipal – Florent PETITDEMANGE, Conseiller Municipal – Jean-Noël BIANCHI, Conseiller Municipal-/

Absents excusés et non représentés : Mélissa CALONEGO, Conseillère Municipale-/

Absents non excusés : -/

Absents excusés qui ont donné procuration : Julien ROMAN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. PERRIN Frédéric, Maire - Gabrielle MASSON, Conseillère Municipale a donné procuration à Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe au Maire-/

Date de convocation : 07/11/2024

Secrétaire de séance : Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint-/

Quorum : 8 membres requis - 12 membres présents à l'ouverture de la séance-/

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- **ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2- **GESTION DOMAINE PUBLIC – APPROBATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (RDC BÂTIMENT MAIRIE) AUX PARTICULIERS ET DE SES MODALITES**
- 3- **GESTION DU DOMAINE PRIVE – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES LANDES COMMUNALES SELON L'INDICE DE FERMAGE 2024-2025**
- 4- **GESTION DU DOMAINE PRIVE – REVISION DU MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT SIS 57 RUE DU 3^{ème} SPAHIS ALGERIENS**
- 5- **FINANCES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LE BONHOMME – ANNEE 2025**
- 6- **FINANCES – FIXATION DU TARIF DE DENEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025**
- 7- **MATERIEL – APPROBATION DE LA VENTE DE MATERIEL COMMUNAL ET PRIX**
- 8- **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES MISSIONS DU VACATAIRE DANS LE CADRE DES TRANSPORTS LORS DE SORTIES SCOLAIRES – Modification de la délibération N°DEL_2024_03_04 du 22 Mars 2024**
- 9- **SECOURS SUR PISTE – FIXATION DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTE POUR LA SAISON 2024-2025**
- 10- **FINANCES – BUDGET FORET – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2/2024**
- 11- **FINANCES – BUDGET FORET – APPROBATION DU REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET COMMUNAL A HAUTEUR DE 200.000,00 €**
- 12- **RGPD – APPROBATION DE L'ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE CONJOINTEMENT PAR LES CENTRES DE GESTION DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**
- 13- **TERRITOIRE ENERGIE ALSACE – PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2023**
- 14- **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS**

9. SECOURS SUR PISTE – FIXATION DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTE PO

Les frais de secours sur piste relèvent de la délibération en date du 22 septembre 2023 n°DEL_2023_07_17. Après renseignements pris auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement pour le site du Lac Blanc, Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs de la saison 2023-2024 pour la saison 2024-2025 tels que suit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	45,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	180,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	300,00 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,00 €
Secours en motoneige	65,00 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels ou selon convention
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la proposition de tarifs proposée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc ;

Le Conseil Municipal, après délibérations et à **14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **DECIDE** des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier, soit :
-

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	45,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	180,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	300,00 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,00 €
Secours en motoneige	65,00 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels ou selon convention
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace, etc.

- une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de du site du Lac Blanc ;

- **RAPPELLE** que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droits ;
- **ABROGE** la délibération en date du 22 septembre 2023 n°DEL_2023_07_17 ;
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente décision et **l'AUTORISE** à signer tout document y relatant.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le 03/12/2024
ID : 068-216800441-20241115-DEL_2024_08_9-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Extrait transmis à la Préfecture de Colmar

Secrétaire de Séance
Jean-Marc MINOUX

délibéré à : Le Bonhomme le 15 novembre 2024
DCM certifiée exécutoire

Le Maire, Frédéric PERRIN



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 03/12/2024



ID : 068-216800441-20241115-DEL_2024_08_9-DE